



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique sur le projet de révision de l'acte portant déclaration d'utilité publique et autorisation environnementale pour la dérivation d'eaux et installation de périmètre de protection, portant sur le forage de Lavardens sur la commune de Talence

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de Talence du jeudi 09 juillet au vendredi 24 juillet inclus afin de recueillir l'avis du public sur le projet de révision de l'acte portant déclaration d'utilité publique et autorisation environnementale pour la dérivation d'eaux et installation de périmètre de protection, portant sur le forage de Lavardens sur la commune de Talence.

Le responsable du projet est la régie de l'Eau de Bordeaux Métropole – 91 Rue Paulin, 33000 Bordeaux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Guillaume Chefnourry - chargé de projet en hydrogéologie par courriel à l'adresse suivante : ressources.en.eau@leaubm.fr.

Par une ordonnance du président du tribunal administratif de Bordeaux en date du 13 mai 2026, Monsieur Leblanc Eric, directeur territorial Orange – retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Madame Huot-Marchand Bénédicte, architecte, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant une notice explicative qui indique l'objet de l'opération et les raisons pour lesquelles, parmi les partis envisagés, le projet soumis à l'enquête a été retenu, notamment du point de vue de son insertion dans l'environnement, un plan de situation, les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, à la mairie de Talence (siège de l'enquête) – rue du Professeur-Arnoz 33400 Talence, aux jours et heures habituels d'ouverture ; où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/refroidissement-canopia>.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative : DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Services du département.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, dans la salle des élus de la Mairie de Talence, pour recevoir les observations à la mairie de Talence le :

- **Le jeudi 09 juillet 2026 de 9h00 12h00**
- **Le mercredi 15 juillet 2026 de 9h00-12h00**
- **Le vendredi 24 juillet 2026 de 14h00- 17h00**

Les observations et propositions relatives au projet pourront être adressées par écrit, du 1er jour de l'enquête (09 juillet 2026) et jusqu'à sa clôture (24 juillet 2026) au commissaire-enquêteur soit :

- par dépôt sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Talence ;
- par correspondance (le cachet de la poste faisant foi) adressée à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie de Talence (siège de l'enquête) – rue du Professeur-Arnozan 33400 Talence ;
- par mail à l'adresse suivante : revision-forage-lavardens@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables et annexées au registre d'enquête déposé dans la mairie Talence.

Une copie du rapport énonçant les conclusions motivées est déposée à la mairie de Talence et sera tenue à la disposition du public pendant le délai d'un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales, et sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande de révision de l'arrêté préfectoral du 25 avril 1988 de déclaration d'utilité publique et autorisation environnementale pour la dérivation d'eaux et installation de périmètre de protection, portant sur le forage de Lavardens à Talence.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales et utilité publique.